



## VILLE D'ETAMPES

### DECISION DU MAIRE

N° VI-DEC-2026-124

**OBJET : Signature d'un devis pour une animation escape game à "Nomade escape" le jeudi 16 juillet 2026,**

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

**VU** l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2026-011 en date du 8 avril 2026 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de signer un devis pour une animation escape game à nomade escape, pour une sortie dans le cadre de l'accueil de loisirs 6-11 ans, le jeudi 16 juillet 2026, Avenue du général de Gaulle – 94300 VINCENNES - de 11 h 00 à 12 h 00.

#### DECIDE

**ARTICLE 1** : De signer un devis pour une animation escape game à nomade escape a l'occasion d'une sortie pour l'accueil des loisirs 6-11 ans, le jeudi 16 juillet avec la société NOMADE ESACAPE,

**ARTICLE 2** : La dépense correspondante à cette prestation s'élève à deux cent vingt-quatre euros TTC, (224€ TTC),

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités,
- Madame la Préfète de l'Essonne,
- La société NOMADE ESACAPE.

Fait à Etampes, le 22 JUN 2026

Gilles BAYART  
Maire d'Etampes

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 23 JUN 2026

Accusé de réception en préfecture  
091 219102213-20260622-VI-DEC-2026-124-AU  
Date de télétransmission : 23/06/2026  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

